

RÈGLEMENT VISITEURS DE L'ÉVÉNEMENT TIME TO WATCHES

Le présent Règlement Visiteurs (ci-après « **Règlement** ») fixe les règles à respecter par toute personne (ci-après « **Visiteur** ») souhaitant visiter l'Événement Time to Watches (ci-après « **Événement** ») organisé par Time to Watches Sàrl (ci-après « **Organisateur** »). En accédant à l'Événement, les Visiteurs acceptent intégralement le présent Règlement.

1. L'ÉVÉNEMENT

L'Événement est principalement dédié aux marques horlogères créatives et innovantes, rassemblant professionnels, médias, VIP, et public.

2. LIEUX ET HORAIRES

Les lieux, dates et horaires de l'Événement sont publiés sur le site officiel (www.timetowatches.com) et sont susceptibles de modifications. Les Visiteurs doivent vérifier régulièrement ces informations.

3. E-TICKETS

L'entrée à l'Événement est conditionnée par la présentation d'un E-ticket valide.

Les E-tickets peuvent être obtenus :

- Par achat en ligne sur le site officiel (www.timetowatches.com), selon les tarifs affichés, ou
- Suite à une accréditation délivrée par un exposant ou par l'Organisateur.

Chaque E-ticket est personnel, non échangeable et non remboursable, même en cas de perte ou de vol. Il doit être présenté sous forme lisible, soit sous format numérique sur un appareil mobile, soit imprimé sur papier.

L'accès à l'Événement peut être refusé si l'E-ticket est illisible, endommagé ou non conforme. En cas d'incident, il incombe au Visiteur de contacter l'Organisateur pour résoudre le problème.

4. DONNÉES PERSONNELLES

Les données des Visiteurs sont collectées et traitées conformément à la législation suisse sur la protection des données (nLPD). Elles sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion de l'Événement, notamment pour la délivrance des E-tickets, la communication avec les Visiteurs et la sécurité.

La Politique de Confidentialité, disponible sur le site officiel (www.timetowatches.com), fait partie intégrante du présent Règlement. Elle détaille les modalités de traitement, les mesures de sécurité mises en place et les droits des Visiteurs.

Conformément à la législation, les Visiteurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant leurs données personnelles. Toute demande peut être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : privacy@timetowatches.com.

5. SÉCURITÉ

- Les Visiteurs doivent respecter toutes les consignes de sécurité émises par l'Organisateur ainsi que celles des autorités compétentes présentes sur le site (police, pompiers, etc.).

- L'introduction d'objets dangereux, inflammables, explosifs ou illégaux dans l'enceinte de l'Événement est strictement interdite.

- Le site est placé sous surveillance vidéo pour des raisons de sécurité. Les enregistrements sont conservés pendant une période maximale de 7 jours, sauf en cas d'incident nécessitant leur prolongation. Les Visiteurs peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, ou de suppression des données en contactant l'Organisateur à l'adresse privacy@timetowatches.com.

- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux de l'Événement, y compris les cigarettes, cigarettes électroniques et autres produits similaires.

- Les animaux ne sont pas admis à l'Événement, sauf accord préalable et écrit de l'Organisateur.

6. VESTIAIRE

- Un vestiaire gratuit est mis à disposition des Visiteurs pour le dépôt de vêtements, sacs, valises et casques de sécurité routière. Ce vestiaire fonctionne en libre-service, sans surveillance ni gestion par l'Organisateur ou son personnel.

- Le dépôt et le retrait des effets personnels sont effectués à la seule responsabilité des utilisateurs. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dommage des effets déposés, y compris les objets laissés dans les poches des vêtements ou autres effets personnels.

- Les Visiteurs sont expressément invités à ne pas déposer d'objets de valeur (bijoux, montres, appareils électroniques, etc.) au vestiaire. Tout effet personnel laissé dans le vestiaire demeure sous la responsabilité exclusive de son propriétaire.

- En utilisant le vestiaire, les Visiteurs acceptent les conditions énoncées dans la présente clause. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des incidents ou litiges liés à l'utilisation du vestiaire, y compris en cas de mauvaise utilisation ou de négligence des utilisateurs.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Visiteurs ne disposent d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les produits, marques ou services présentés à l'Événement, qui demeurent la propriété exclusive de leurs titulaires. Toute captation (photographie, vidéo, enregistrement) est interdite sans l'accord préalable et écrit de l'Organisateur.

En cas de litige en matière de propriété intellectuelle entre exposants ou entre un exposant et un tiers Visiteur, l'Organisateur décline toute responsabilité. Ces litiges doivent obligatoirement être soumis par écrit à l'Organisateur à l'adresse mediation@timetowatches.com afin d'organiser une séance de médiation avec un médiateur neutre désigné par l'Organisateur.

Les frais de médiation sont à la charge des parties concernées, pour un montant forfaitaire de CHF 3'500.- HT, payable à l'avance. Ce montant couvre les frais administratifs et d'organisation.

Tout Visiteur cherchant à régler directement un litige avec un exposant lors de l'Événement ou perturbant son déroulement pourra être expulsé conformément à l'article 9 du présent Règlement, sans emboursement ni compensation.

8. ACTIVITÉS COMMERCIALES

Toute activité commerciale, distribution de matériel publicitaire, vente de produits, ou promotion de services au sein de l'Événement est strictement interdite sans l'accord préalable et écrit de l'Organisateur.

Les Visiteurs et exposants souhaitant mener de telles activités doivent obtenir une autorisation spécifique, établie par écrit, et respecter les conditions fixées par l'Organisateur.

En cas d'infraction à cette règle, l'Organisateur se réserve le droit de prendre des mesures appropriées, y compris l'expulsion immédiate du contrevenant ou la confiscation de matériel non autorisé, sans possibilité de remboursement ou de compensation.

9. RESPONSABILITÉ

- L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages corporels, matériels ou moraux causés par les Visiteurs, les exposants, ou tout autre tiers, pendant l'Événement.

- L'utilisation des services et installations de l'Événement, y compris le vestiaire gratuit et en libre-service, se fait sous la seule responsabilité des Visiteurs.

- L'Organisateur ne peut être tenu responsable des actes, omissions ou comportements des autres Visiteurs, exposants ou prestataires tiers intervenant lors de l'Événement.

- L'Organisateur n'est pas responsable des pertes, vols ou dommages subis par les Visiteurs, y compris ceux liés à l'utilisation des installations de l'Événement ou des services de tiers indépendants.

10. EXPULSION

Tout comportement perturbateur, agressif, illégal ou mettant en danger la sécurité des autres Visiteurs, des exposants, ou du personnel, ainsi que toute infraction au présent Règlement, pourra entraîner l'expulsion immédiate du Visiteur.

La décision d'expulsion est prise à la discrétion raisonnable de l'Organisateur ou de son personnel habilité. En cas d'expulsion, aucun remboursement ni compensation ne sera accordé, et des mesures supplémentaires, y compris l'intervention des autorités compétentes, pourront être prises si nécessaire.

11. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, définie comme tout événement extérieur, imprévisible et indépendant de la volonté des parties, rendant l'Événement impossible à organiser ou à maintenir dans des conditions normales (par exemple, catastrophes naturelles, pandémies, troubles civils, actes de terrorisme, etc.), l'Organisateur se réserve le droit de différer, écourter, suspendre ou annuler l'Événement.

Dans un tel cas, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable de toute demande d'indemnisation, de remboursement ou de compensation à l'égard des Visiteurs. L'Organisateur s'efforcera, dans la mesure du possible, de proposer une alternative ou de reporter l'Événement, mais sans garantie.

12. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement. Les modifications ne s'appliqueront pas rétroactivement aux Visiteurs ayant déjà accepté les conditions avant leur mise en ligne.

13. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent Règlement Visiteurs est régi par le droit matériel suisse, à l'exclusion de ses dispositions de droit international privé et des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Tout litige relatif au présent Règlement sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève, sous réserve de recours au Tribunal fédéral.

14. CONTACTS

Pour toute question, les Visiteurs peuvent contacter :

Time to Watches Sàrl
Rue du Rhône 118, 1204 Genève, Suisse
E-mail : info@timetowatches.com
Site : www.timetowatches.com

Date de mise à jour : 6 février 2025